

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaients présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
- ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1<sup>er</sup> adjoint
- ✓ M. BOQUET Philippe, 2<sup>ème</sup> adjoint
- ✓ Mme OSTROWSKI Aline, 3<sup>ème</sup> adjoint
- ✓ M. BOYARD Michel, 4<sup>ème</sup> adjoint
- ✓ Mme DECHIR Fazia
- ✓ Mme BRETON Laurence
- ✓ M. LEFEBVRE François
- ✓ DESLANDES Séverine
- ✓ M. SIMMONDS Stevens
- ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
- ✓ M. TARGIT Didier

Etaients absents avec pouvoir :

- ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid (pouvoir à Mme OSTROWSKI Aline)
- ✓ Mme OGEZ Brigitte (pouvoir à DOMONT Anne-Sophie)

Etait absent :

- ✓ M. MARIETTE Christophe

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. CR de la séance du Conseil Municipal du 24/04/2017: Approbation
2. Compte administratif 2016,
3. Délibération pour la mise à disposition de Mme Vasseur Bénédicte, agent du patrimoine, à la Communauté de communes TNP,
4. Délibération pour l'engagement de la phase 2 par le Cabinet IQE pour le projet de la « Maison des Associations »
5. Délibération pour la validation de la grille des prix des terrains de la 1<sup>ère</sup> phase du Quartier « Jardin du Petit-Bois »
6. Délibération pour des décisions modificatives au budget 2017,
7. Délibération pour le retour de la semaine des 4 jours dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
8. Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne Mme Breton Laurence pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur le Maire, il est ajouté à l'ordre du jour une délibération sur les indemnités d'éviction aux agriculteurs concernés par le lotissement « Jardin du Petit Bois »

## **I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Madame DOMONT Anne-Sophie fait remarquer qu'il n'a pas été noté qu'une étude de voirie avait déjà été réalisée par le maître d'œuvre Sté EVIA pour l'aménagement du stationnement place du 11 Novembre. L'approbation du compte-rendu de la dernière séance est voté à l'unanimité (14 pour).

## **II – COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

A voter avant le 30/06/2017. Il est présenté par M. DEMONCHAUX, secrétaire de Mairie, après avoir procédé à quelques explications. Pas de questions.

*La délibération suivante est prise :*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives,

Vu les conditions d'exécution du budget 2016,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2016 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	REALISE	
DEPENSES	1 039 645,99	122 261,70
RECETTES	1 776 945,84	74 278,55
RESULTAT	737 999,85	-47 983,15

Après délibération, à l'unanimité, (M. le Maire a quitté la salle) le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2016. M. DEMONCHAUX précise que ce compte est à la disposition du public à la Mairie.

## **III – DELIBERATION POUR LA MISE A DISPOSITION DE MME VASSEUR BENEDICTE, AGENT DU PATRIMOINE, A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TNP**

*La délibération suivante est prise :*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant à la convention de mise à disposition de Mme Vasseur Véronique auprès de la Communauté de communes Bocage Hallue.

L'article 1 est modifié comme suit :

«Madame Vasseur Bénédicte est mise à disposition de la Communauté de communes Bocage-Hallue, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, à raison de 144 heures annualisées, ce quota d'heures pourra être déplafonné à hauteur de 168 heures par an (soit 14 heures par mois)»

Le reste de la convention de mise à disposition est inchangé.

Le Conseil municipal décide, par 15 voix pour d'approuver cet avenant à la convention de mise à disposition et d'autoriser monsieur le maire à le signer.

## **IV – DELIBERATION POUR L'ENGAGEMENT DE LA PHASE 2 PAR LE CABINET IQE POUR LE PROJET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

La commission

*La délibération suivante est prise :*

La phase 2 constitue le programme fonctionnel définitif (affectation des salles par projet), pour une valeur de 6 720 €. C'est l'aboutissement du programme.

Le dossier doit être envoyé vendredi 30 juin. Il s'en suivra une consultation par les associations fin juillet puis le programme sera validé.

En pratique :

Le programmiste a présenté sa méthode et les enjeux du programme.

En août, il publie le programme et reçoit les offres dès septembre.

Le choix de l'architecte se fera fin octobre.

A ce moment-là, les deux esquisses suggérées par Mme Anne-Sophie DOMONT (neuf / rénovation) seront réalisées.

Une réunion de présentation des projets se tiendra semaine 49.

L'obtention d'une subvention est conditionnée par le respect des délais et le risque est de devoir attendre un an pour en faire la demande. Pour gagner du temps, on peut choisir l'architecte qui aura fait l'esquisse la plus intéressante.

Attention : la demande de subvention DETR doit se faire avant le 10/02/2018.

Il est proposé de lancer une consultation.

Les 3 projets les plus intéressants se verront demander une pré esquisse, ceci afin d'obtenir le projet le plus adapté aux besoins des habitants.

L'Appel d'offre (phase 3) étant programmé pour fin août, il faut avoir validé le programme pour fin juillet.

D'ici à septembre, préciser à IQE si on retient un candidat ou 3 en fonction du rapport qualité/prix.

**Contre : 0 / Pour : 14**

## **V – DELIBERATION POUR LA VALIDATION DE LA GRILLE DES PRIX DES TERRAINS DE LA 1ERE PHASE DU QUARTIER JARDIN DU PETIT-BOIS**

Les prix des parcelles ont été définis par l'AMO. Une réunion aura lieu le 4 juillet à laquelle les personnes ayant manifesté un intérêt pour une acquisition de terrain sont invitées (priorité est donnée aux personnes originaires de Villers Bocage) Les personnes ayant mis option sur un terrain sont tenues de signer un compromis dans le mois suivant. Sinon, le terrain sera attribué à une autre personne. Les personnes extérieures s'étant manifestées ont été retenues, dans l'ordre des demandes en mairie.

*La délibération suivante est prise :*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la grille des prix pour la commercialisation du lotissement Quartier Jardin du Petit Bois :

<b>Lot</b>	<b>Surface</b>	<b>Prix de vente</b>	<b>Prix / m<sup>2</sup></b>
18	293 m <sup>2</sup>	40 950 €	140 €/m <sup>2</sup>
19	291 m <sup>2</sup>	40 650 €	140 €/m <sup>2</sup>
20	308 m <sup>2</sup>	42 500 €	138 €/m <sup>2</sup>
21	348 m <sup>2</sup>	44 320 €	127 €/m <sup>2</sup>
22	383 m <sup>2</sup>	45 890 €	120 €/m <sup>2</sup>
23	303 m <sup>2</sup>	41 450 €	137 €/m <sup>2</sup>

24	274 m <sup>2</sup>	38 100 €	139 €/m <sup>2</sup>
25	417 m <sup>2</sup>	42 040 €	101 €/m <sup>2</sup>
1	439 m <sup>2</sup>	52 680 €	120 €/m <sup>2</sup>
2	417 m <sup>2</sup>	48 040 €	115 €/m <sup>2</sup>
3	502 m <sup>2</sup>	54 228 €	108 €/m <sup>2</sup>
4	501 m <sup>2</sup>	56 114 €	112 €/m <sup>2</sup>
5	456 m <sup>2</sup>	52 308 €	115 €/m <sup>2</sup>
6	428 m <sup>2</sup>	49 860 €	116 €/m <sup>2</sup>
7	490 m <sup>2</sup>	58 350 €	119 €/m <sup>2</sup>
8	542 m <sup>2</sup>	61 620 €	114 €/m <sup>2</sup>
9	432 m <sup>2</sup>	49 840 €	115 €/m <sup>2</sup>
10	419 m <sup>2</sup>	50 280 €	120 €/m <sup>2</sup>
11	590 m <sup>2</sup>	63 000 €	107 €/m <sup>2</sup>
12	486 m <sup>2</sup>	59 292 €	122 €/m <sup>2</sup>
13	485 m <sup>2</sup>	59 170 €	122 €/m <sup>2</sup>
14	484 m <sup>2</sup>	59 048 €	122 €/m <sup>2</sup>
15	500 m <sup>2</sup>	61 000 €	122 €/m <sup>2</sup>
16	764 m <sup>2</sup>	69 760 €	91 €/m <sup>2</sup>
17	675 m <sup>2</sup>	65 125 €	96 €/m <sup>2</sup>



## **VI – DELIBERATION POUR LA FIXATION DES PRIX DES INDEMNITES D'EVICION A M. RAMBOUR THIERRY ET M. HERNU REGIS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que M. Rambour Thierry et M. Hernu Régis exploite actuellement des parcelles classées en zone AU au PLU et qu'elles sont concernées par le projet du quartier Jardin du Petit Bois d'environ 8 ha à destination principale d'habitat.

M. Rambour Thierry et M. Hernu Régis acceptent la libération des terrains et la cessions des baux à la perception d'une indemnité d'éviction payée par la commune de Villers-Bocage.

Le détail du calcul des indemnités d'éviction est réalisé sur la base du protocole d'accord signé par la Chambre d'Agriculture de la Somme et la Direction régionale des Finances Publiques de Picardie et du Département de la Somme, en date du 12 avril 2012. Il se base par ailleurs sur le calcul réalisé par CERFRANCE.

Il se décompose comme suit :

M. RAMBOUR Thierry	2,09 €/m <sup>2</sup>
M. HERNU Régis	1,58 €/m <sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de fixer le prix des indemnités d'éviction dues aux exploitants comme calculés ci-dessus.

M. le Maire fait remarquer au sujet des fouilles réalisées par l'INRAP, dont le montant s'élève à 100 000 €, que le projet du quartier « jardin du petit bois » comportant du locatif et de l'accession à la propriété, ce montant est réduit de 50 %.

## **VII – DELIBERATION POUR DES DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2017**

*La délibération suivante est prise :*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la décision modificative suivante :

### **BUDGET 2017 - DECISION MODIFICATIVE**

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
73811 Taxe additionnelle droits de mutations	31 004,00	60612 Energie électricité	20 000,00

		023 Virement section investissement	11 004,00
--	--	-------------------------------------	-----------

## INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
021 Virement de la section de fonctionnement	11 004,00	2031 Frais d'études	11 004,00

## VIII- DELIBERATION SUR LE RETOUR A LA SEMAINE DES 4 JOURS DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Un Conseil d'Ecole Extraordinaire s'est réuni. Un sondage a été réalisé :

- 80 % des parents sont favorables à un retour à la semaine des 4 jours.
- 100 % des enseignants (fatigue des enfants,...)

Ceci entraîne la remise en cause des NAP. Il est noté que le coût de ces NAP s'élève à 73 332 €/an (dont salaires de 7 animateurs : 30 000 € pour 2h/jour)

*La délibération suivante est prise :*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école primaire de Villers-Bocage désire revenir à la semaine des 4 jours dès la rentrée prochaine. Cette décision a été prise suite à l'avis favorable d'un conseil d'école extraordinaire et d'un sondage auprès des parents d'élèves. Il n'est pas impossible que pour des raisons pratiques, un Centre de Loisirs soit mis en place. La demande a été faite à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Pour 6, contre 1, abstention 7) donne un avis favorable au retour à la semaine des 4 jours et sollicite l'avis du Conseil départemental.

## IX - PAROLE AUX COMMISSIONS

**Commission Urbanisme :**

Quartier « jardin du petit bois »

Quelques dates sont rappelées :

14/06/2017 : obtention du permis d'aménager

07/07/2017 : fin des fouilles

04/07/2017 : réunion d'information pour la commercialisation des terrains

Fin septembre – début octobre 2017 : viabilisation des terrains

### **Commission Vie scolaire et Associative :**

Ecoles : 160 inscriptions contre 157 l'année dernière

03/07/2017 : remise des dictionnaires aux élèves

### **Commission Voirie :**

RAS

### **Commission Communication :**

Forum de discussion sur le site Internet fonctionne bien.

Flash Infos : ok

Panneau lumineux : ok

### **Commission Bâtiments :**

Portillon derrière salle des fêtes posé

Changement de congélateur à la cuisine de la cantine pour 2 520 €

Auto-laveuse toujours en panne

Devis faits : 3 561 € : Todemins

5 480 € : Declic autolaveuse

#### Desserte réfrigérée 3 portes :

Devis : 2 400 € : Bonnet Thirode

### **X - PAROLE AUX COMMISSIONS**

Embauche : Il est urgent de procéder à un recrutement devant le manque de personnel communal : la solution est-elle de prendre un contrat aidé 6 mois ? 2 personnes correspondraient au profil recherché actuellement : à l'étude.

Le bureau de Poste va rester mais avec de nouveaux horaires

Un Conseil Municipal se réunira le 10 juillet prochain du fait de délibérations urgentes.

La Société NORDEX relance la commune quant à l'éventuelle installation d'éoliennes : à étudier.

Un Analyste effectuera un audit de la situation financière de la commune (Salarié d'Amiens Métropole).

Aménagement de la place enherbée : une réunion au eu lieu avec les représentants du marché du Terroir : ceux-ci mettent en avant la réduction des places de stationnement que cela entraînerait.

Parc de jeux : une seconde proposition doit être faite mi-juillet

City Stade : 2 devis sont reçus, un 3<sup>ème</sup> est en attente.

Le Cabinet Tesson présentera son projet d'Aménagement du village en réunion de Conseillers. A noter que ce projet contient un jardin mais pas le jardin paysager évoqué (jardin à la française).

(Mme Anne-Sophie DOMONT fait remarquer que l'Agence Noyon a réalisé 2 études d'aménagement du bois + de la mare mais qu'aucun retour n'a été fait)

***L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h10.***